

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire, sur convocation qui leur a été transmise le 27 février, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2121-10 et L.2121-11).

Étaient présents : M. Joseph HUOT, Maire, Mr OLIVIER Jean-Jacques, 1^{er} adjoint, Mme Barbara DESNOYER, 2^{ème} adjointe, Mr Thomas COLLET, 3^{ème} adjoint, M. Jérôme BOUILLY, Conseiller délégué, M. Romain BERLAND, Madame DI QUIRICO Raphaëlle, Monsieur CECCALDI Nicolas, Mme Marion RAMOS, Conseillers Municipaux.

Nombre de conseillers En exercice : 10 Présents : 9 Représenté : 1 Votants : 10
--

Était absente représentée : Mme JOYEUX Nathalie, représentée par M. OLIVIER Jean-Jacques

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques OLIVIER

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026.
2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AGISSANT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.
 - 2.1 Arrêté M001/2026 autorisant l'occupation privative du domaine public pour étalage commercial (La fleur d'Ø)
 - 2.2 Arrêté M002/2026 autorisant l'occupation privative du domaine public pour étalage commercial (Côté Phare)
3. FINANCES
 - 4.1 Vote des participations de 2026
 - 4.2 Vote des taxes locales de 2026
 - 4.3 Attribution des subventions aux associations pour 2026
 - 4.4 Approbation du Compte Financier Unique
 - 4.4.1 Commune - Approbation du Compte Financier Unique
 - 4.4.2 Port - Approbation du Compte Financier Unique
 - 4.4.3 Camping - Approbation du Compte Financier Unique
 - 4.4.4 Phare - Approbation du Compte Financier Unique
 - 4.5 Affectation des résultats et vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits
 - 4.5.1 Commune – Affectation des résultats
 - 4.5.2 Commune – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits
 - 4.5.3 Port – Affectation des résultats
 - 4.5.4 Port – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits
 - 4.5.5 Camping – Affectation des résultats
 - 4.5.6 Camping – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits
 - 4.5.7 Phare – Affectation des résultats
 - 4.5.8 Phare – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits

4.6 Commune - Nouveaux tarifs et nouveaux articles pour la boutique de « Chassiron, vent et lumières »

4.7 Commune – Vote des tarifs des logements saisonniers

4. PERSONNEL.

5.1 Commune – Port – Camping – Phare - Mise à jour des tableaux des effectifs

6 AFFAIRES GENERALES.

6.1 Mise à disposition de la licence communale débit de boissons au profit de l'espace restauration « La Guinguette » et fixation de la redevance annuelle

6.2 Logement saisonniers – Adoption des critères d'attributions, du règlement intérieur et des conditions générales de vente

7 INTERCOMMUNALITE

7.1 Avenant à la convention de partenariat du conseiller numérique de proximité (Soluris)

8 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

8.1 Information relative à l'usage des véhicules de service par les agents communaux

8.2 Point Elections

8.3 Prochain Conseil municipal

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

M. Jean-Jacques OLIVIER est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du CGCT.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler d'éventuelles observations sur le procès-verbal de la précédente séance.

Madame Marion RAMOS souhaite apporter une précision concernant la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). Elle indique que le motif de sa remarque n'y figure pas, à savoir la destination de la parcelle concernée au regard de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Nicolas CECCALDI complète en soulignant que la collectivité dispose de peu de foncier constructible alors même qu'elle connaît des besoins importants en logements communaux, qu'ils soient à vocation sociale ou saisonnière. Bien qu'un grand nombre de DIA soient traitées, il estime que, pour ce dossier en particulier, la mise en place d'une commission ou d'un groupe de travail aurait été souhaitable.

Monsieur le Maire prend acte de ces observations et valide le PV du 19 février.

S'agissant du foncier communal, il précise que la collectivité détient environ 30 000 m², ce qui constitue une situation relativement favorable en comparaison avec d'autres communes.

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AGISSANT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Arrêté M001/2026 autorisant l'occupation privative du domaine public pour étalage commercial (La fleur d'Ø)

2.2 Arrêté M002/2026 autorisant l'occupation privative du domaine public pour étalage commercial (Côté Phare)

3. FINANCES

4.1 Vote des participations de 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2021-29 et suivants,
Considérant qu'il convient de voter les participations 2026 destinées à financer les organismes intercommunaux ou communaux,

Considérant que certaines participations n'ont pas été formellement arrêtées, et que leur montant est prévisionnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** les participations 2026 telles que présentées ci-dessous.

PARTICIPATIONS 2026

ORGANISMES	MONTANTS 2026	
	Fonctionnement	Investissement
SIVOS St Denis/La Brée	323 710.32 €	
SIFICES	52 518.00 €	8 225.00 €
TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL – SAINT PIERRE		1 179.00 €
SIVU du CIAS	6 506.83 €	
PAYS MARENNES OLERON – A confirmer	3 000 €	
CDC – Maintien du CEPMO		978.29 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES IO - PRÉVISIONNEL – À CONFIRMER		
- Enfance-Jeunesse / Tourisme / Zone d'activité/GEMAPI	104 000.00 €	
- Urbanisme	53 000.00 €	
- Prévention (du 01/01/2026 au 31/12/2026)	4 430.00 €	
- Conseiller numérique de proximité	3 820.00 €	
- France Services	2 800.00€	

4.2 Vote des taxes locales de 2026

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29, relatives à la compétence de l'assemblée délibérante pour fixer les taux des taxes locales,

Les articles L. 2331-1 à L. 2336-4,

L'article 1636 B sexies du Code général des impôts (CGI), fixant les règles de plafonnement des taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises (CFE),

Considérant :

Que la collectivité dispose d'une compétence exclusive pour fixer les taux des taxes locales dans le respect des règles de plafonnement et des principes d'équilibre budgétaire,

Que la fixation des taux doit permettre de garantir les ressources nécessaires au financement des compétences de la collectivité, tout en tenant compte de la situation économique des contribuables locaux,

Qu'il convient de définir les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Pour rappel, ci-dessous le tableau des taxes appliquées les 4 dernières années :

	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	8.88%	8.88%	9.15%	9.15%
Taxe foncière (bâti) – <i>Part départementale comprise</i>	45.67%	45.67%	47.04%	47.04%
Taxe foncière (non bâti)	45.98%	45.98%	47.36%	47.36%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** les taux d'imposition en 2026 à chacune des taxes directes locales comme suit :

	2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	9.15%
Taxe foncière (bâti) – <i>Part départementale comprise</i>	47.04%
Taxe foncière (non bâti)	47.36%

4.3 Attribution des subventions aux associations pour 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Considérant :

Que les subventions aux associations constituent un levier essentiel pour la mise en œuvre des politiques publiques locales, notamment dans les domaines social, culturel, sportif ou environnemental,

Que l'attribution de ces subventions doit respecter les principes de transparence, d'égalité de traitement et de bonne gestion des deniers publics, conformément aux articles L. 1611-4 et R. 1611-1 du CGCT ;

Qu'il convient de voter les subventions attribuées aux associations pour 2026,

Que la Commission Finances du 6 février 2026 a émis un avis favorable aux propositions de subventions figurant dans le tableau ci-dessous,

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2026				
	SUBVENTIONS 2026	BUDGET COMMUNE	BUDGET PORT	BUDGET CAMPING	BUDGET PHARE
AMAO KARATE	180 €	180 €			
ASSOCIATION DES SPORT DIONYSIENS (ASD)	1 000 €		1 000 €		
CLUB GYM OLERON	480 €	480 €			
ILE D'OLERON FOOTBALL	300 €	300 €			
LA SAUTILLANTE	450 €	450 €			
LES PLUMES OLERONNAISES	60 €	60 €			
OLERON BASKET CLUB	180 €	180 €			
AMICALE PETANQUE SAINT-DENIS-D'OLERON	1 000 €			1 000 €	
PEDAL CLUB OLERONNAIS	60 €	60 €			
ASSOCIATIONS SPORTIVES - TOTAL	3 710 €	1 710 €	1 000 €	1 000 €	0 €
FNACA OLERON	170 €	170 €			
SECTION NATIONALE D'ENTRAIDE DES MEDAILLES MILITAIRES DE L'ILE OLERON	60 €	60 €			
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE CHARENTE MARITIME MARENNES OLERON	80 €	80 €			
COMITE DE COMMEMORATION DE LA LIBERATION SEUDRE OLERON	100 €	100 €			
ANCIENS COMBATTANTS - TOTAL	410 €	410 €	0 €	0 €	0 €
KAMBAVENIR	100 €	100 €			
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	150 €	150 €			
SOLIDARITE - TOTAL	250 €	250 €	0 €	0 €	0 €
FOYER RURAL - ST DENIS OLERON	26 000 €	23 000 €			3 000 €
ASSOCIATION LES PRADOCHES	6 000 €	6 000 €			
DYONIS'ARTS	6 000 €	6 000 €			
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS / SECTION MARENNES OLERON	250 €	250 €			
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - ST DENIS OLERON	2 500 €	2 500 €			
AIDA - ST DENIS D'OLERON	1 000 €	1 000 €			
APE - COLLEGE DE SAINT-PIERRE	600 €	600 €			
AUX CHATS PERCHES - ST DENIS D'OLERON	2 000 €	2 000 €			
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES ECLUSES A POISSONS DE L'ILE OLERON	1 700 €	1 700 €			
ARTBORESENCE	60 €	60 €			
LAAFI TIERS LIEU LA COLO	500 €	500 €			
MUSIQUES AU PAYS DE PIERRE LOTI	1 000 €	1 000 €			
LA PHILARMONIQUE OLERONAISE	700 €	700 €			
STOP CROHN'O	2 000 €	2 000 €			
VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET PATRIMOINE - TOTAL	50 310 €	47 310 €	0 €	0 €	3 000 €
TOTAL	54 680 €	49 680 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €
RESERVE	3 000 €	3 000 €			
TOTAL GLOBAL	57 680 €	52 680 €	1 000 €	1 000 €	3 000 €

D'autres subventions ont été attribuées par le SIVOS et CCAS après validation par leurs conseils respectifs.

Madame Raphaëlle DI QUIRICO indique que le montant total des subventions attribuées est inférieur à celui de l'année 2025, certaines associations n'ayant pas renouvelé leur demande et d'autres comptant un nombre d'adhérents en diminution par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire rajoute qu'il est intégré dans ces montants proposés une réserve de 3 000 € afin de palier à une demande exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VOTE** les subventions 2026 comme présentées ci-dessus.

4.4 Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le conseil doit désigner un président de séance. Le maire présente le CFU au Conseil municipal, qui en débat avant adoption. Le maire se retirera au moment du vote.

Monsieur Jean-Jacques OLIVIER est désigné Président de séance.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du CFU qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan remis par le Gouvernement au Parlement.

Vu :

Les articles L. 2121-12, L. 2312-1 et R. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs à l'élaboration et à l'adoption des comptes administratifs des communes,

L'instruction budgétaire et comptable M. 57, fixant les modalités de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les communes de moins de 3 500 habitants,

Considérant :

Que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

4.4.1. Commune – Approbation du Compte Financier Unique

Le maire présente le CFU de la commune à l'assemblée délibérante, qui en débat avant adoption, conformément aux dispositions du CGCT,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
011	Charges à caractère général	1 014 057,00	917 246,76	96 810,24
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	508 635,00	419 663,85	88 971,15
61	SERVICES EXTERIEURS	330 100,00	322 532,89	7 567,11
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	133 822,00	111 611,91	22 210,09
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	41 500,00	63 438,11	-21 938,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 012 000,00	1 951 312,87	60 687,13
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 000,00	83 334,70	-3 334,70
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	25 000,00	27 466,09	-2 466,09
64	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 907 000,00	1 840 512,08	66 487,92
014	Atténuations de produits	134 500,00	128 760,00	5 740,00
65	Autres charges de gestion courante	520 804,08	503 650,27	17 153,81
66	Charges financières	102 000,00	76 416,84	25 583,16
67	Charges spécifiques	900,00	787,00	113,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	3 000,00	3 000,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	3 787 261,08	3 581 173,74	206 087,34
023	Virement à la section d'investissement	419 564,00	0,00	419 564,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 565,24	432 518,16	19 047,08
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	871 129,24	432 518,16	438 611,08
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 658 390,32	4 013 691,90	644 698,42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	364 500,00	427 975,58	63 475,58
731	Impositions directes	2 811 000,00	3 003 317,98	192 317,98
74	Dotations et participations	520 500,00	554 602,47	34 102,47
75	Autres produits de gestion courante	63 629,00	74 524,74	10 895,74
76	Produits financiers	4,46	7,85	3,39
77	Produits spécifiques	0,00	61 692,91	61 692,91
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	53 843,57	53 843,57
013	Atténuations de charges	113 000,00	156 448,64	43 448,64
002	Excédent de fonctionnement reporté	751 814,88	751 814,88	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 624 448,34	5 084 228,62	459 780,28
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 941,98	33 941,98	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 941,98	33 941,98	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 658 390,32	5 118 170,60	459 780,28

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
701	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	109 319,44	38 998,59	70 320,85
702	BATIMENTS ADM, & CULTUELS	2 300 384,97	1 603 499,90	696 885,07
703	AIRE DE CAMPING CARS	42 103,48	5 956,59	36 146,89
704	VOIRIE	223 195,00	204 686,93	18 508,07
705	RESEAUX ELECTRIQUES			0,00
706	EQUIPT SCOLAIRES & CULTURELS	39 000,00	38 688,14	311,86
707	PLU	38 500,00	38 105,40	394,60
708	EQUIPTs SPORTIFS & PERISCOLAIRES	219 000,00	9 325,58	209 674,42
711	PCS, SECURITE CIVILE ET ENVIRONNEMENTALE	4 000,00	2 107,20	1 892,80
712	NOUVEAU CIMETIERE	10 000,00	9 078,00	922,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES PAR OPERATION		2 985 502,89	1 950 446,33	1 035 056,56
10	Dotations, fonds divers et reserves	29 091,00	11 947,02	17 143,98
16	Emprunts et dettes assimilés	218 127,00	187 123,78	31 003,22
204	Subventions d'équipement versées	15 978,29	4 554,29	11 424,00
26	Participation et créances ratt. À des particip.	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS OPERATION		263 196,29	203 625,09	59 571,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 941,98	33 941,98	0,00
041	Opérations patrimoniales	14 000,00	13 824,59	175,41
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		47 941,98	47 766,57	175,41
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 296 641,16	2 201 837,99	1 094 803,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
001	Excédent d'investissement reporté	328 038,02	328 038,02	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves	115 000,00	93 583,74	-21 416,26
13	Subventions d'investissement reçues	267 073,90	126 381,57	-140 692,33
16	Emprunts et dettes assimilés	1 701 400,00	1 302 150,00	-399 250,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 411 511,92	1 850 153,33	-561 358,59
021	Virement de la section de fonctionnement	419 564,00	0,00	-419 564,00
24	Produits de cession d'immobilisation			0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	451 565,24	432 518,16	-19 047,08
041	Opérations patrimoniales	14 000,00	13 824,59	-175,41
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		885 129,24	446 342,75	-438 786,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 296 641,16	2 296 496,08	-1 000 145,08

RESULTAT 2025			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat 2025	4 013 691,90 €	4 366 355,72 €	352 663,82 €
Report 2024		751 814,88 €	751 814,88 €
Résultat cumulé	4 013 691,90 €	5 118 170,60 €	1 104 478,70 €
INVESTISSEMENT			
Résultat 2025	2 201 837,99 €	1 968 458,06 €	-233 379,93 €
Report 2024		328 038,02 €	328 038,02 €
Résultat cumulé	2 201 837,99 €	2 296 496,08 €	94 658,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Commune,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.4.2. Port – Approbation du Compte Financier Unique

Le maire présente le CFU du Port à l'assemblée délibérante, qui en débat avant adoption, conformément aux dispositions du CGCT,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
011	Charges à caractère général	571 367,61	395 265,16	176 102,45
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	130 617,61	81 119,63	49 497,98
61	SERVICES EXTERIEURS	280 380,00	177 088,26	103 291,74
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 170,00	15 748,85	18 421,15
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	126 200,00	121 308,42	4 891,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	378 000,00	347 072,04	30 927,96
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	25 000,00	35 658,34	-10 658,34
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 400,00	3 363,35	2 036,65
64	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	347 600,00	308 050,35	39 549,65
65	Autres charges de gestion courante	33 700,00	17 382,17	16 317,83
66	Charges financières	89 361,08	84 361,10	4 999,98
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	885,05	1 114,95
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	97 000,00	97 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 171 428,69	941 965,52	229 463,17
023	Virement à la section d'investissement	155 000,00	0,00	155 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	298 513,57	298 363,96	149,61
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		453 513,57	298 363,96	155 149,61
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 624 942,26	1 240 329,48	384 612,78

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
013	Atténuations de charges	0,00	4 597,35	4 597,35
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 379 000,00	1 496 608,16	117 608,16
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	15 086,97	6 086,97
77	Produits exceptionnels	0,00	527,90	527,90
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00	2 064,40	2 064,40
002	Excédent de fonctionnement reporté	229 501,30	229 501,30	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 617 501,30	1 748 386,08	130 884,78
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 440,96	7 440,96	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 440,96	7 440,96	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 624 942,26	1 755 827,04	130 884,78

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
16	Emprunts et dettes assimilés	305 201,11	297 769,65	7 431,46
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	10 016,65	69 983,35
21	Immobilisations corporelles	356 337,31	90 483,85	265 853,46
TOTAL DES DEPENSES REELLES		741 538,42	398 270,15	343 268,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 440,96	7 440,96	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 440,96	7 440,96	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		748 979,38	405 711,11	343 268,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	100 000,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	8 000,00	3 909,91	-4 090,09
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	187 465,81	187 465,81	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		295 465,81	291 375,72	-4 090,09
021	Virement de la section de fonctionnement	155 000,00	0,00	-155 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	298 513,57	298 363,96	-149,61
TOTAL RECETTES D'ORDRE		453 513,57	298 363,96	-155 149,61
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		748 979,38	589 739,68	-159 239,70

RESULTAT 2025			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat 2025	1 240 329,48 €	1 526 325,74 €	285 996,26 €
Report 2024		229 501,30 €	229 501,30 €
Résultat cumulé	1 240 329,48 €	1 755 827,04 €	515 497,56 €
INVESTISSEMENT			
Résultat 2025	405 711,11 €	402 273,87 €	-3 437,24 €
Report 2024		187 465,81 €	187 465,81 €
Résultat cumulé	405 711,11 €	589 739,68 €	184 028,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Port,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.4.3. Camping – Approbation du Compte Financier Unique

Le maire présente le CFU du Camping à l'assemblée délibérante, qui en débat avant adoption, conformément aux dispositions du CGCT,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
011	Charges à caractère général	384 138,53	323 267,10	60 871,43
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	145 638,52	89 862,55	55 775,97
61	SERVICES EXTERIEURS	150 500,00	149 517,05	982,95
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	60 900,01	48 737,53	12 162,48
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	27 100,00	35 149,97	-8 049,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	314 000,00	253 173,72	60 826,28
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000,00	25 882,43	4 117,57
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 730,00	3 550,94	-820,94
64	CHARGES DE PERSONNEL	281 270,00	223 740,35	57 529,65
65	Autres charges de gestion courante	19 078,00	15 612,03	3 465,97
66	Charges financières	27 353,70	26 963,13	390,57
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	2 311,53	2 188,47
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	1 500,00	1 500,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	32 024,00	4 564,00	27 460,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		782 594,23	627 391,51	155 202,72
023	Virement à la section d'investissement	77 220,45	0,00	77 220,45
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 122,18	85 112,21	9,97
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		162 342,63	85 112,21	77 230,42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		944 936,86	712 503,72	232 433,14

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
013	Atténuations de charges	2 500,00	1 824,00	-676,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	717 000,00	860 441,26	143 441,26
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ	0,00	7 157,04	7 157,04
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 729,94	1 729,94
77	Produits exceptionnels	0,00	15,83	15,83
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00	1 565,54	1 565,54
002	Excédent de fonctionnement reporté	224 660,31	224 660,31	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		944 160,31	1 097 393,92	153 233,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	776,55	776,55	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		776,55	776,55	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		944 936,86	1 098 170,47	153 233,61

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
16	Emprunts et dettes assimilés	52 000,00	50 414,41	1 585,59
20	Immobilisations incorporelles	81 763,00	28 016,55	53 746,45
21	Immobilisations corporelles	1 621 600,00	753 432,51	868 167,49
22	Immobilisations reçues en affectation	135 000,00	28 338,68	106 661,32
23	Immobilisations en cours	21 840,00	21 840,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 912 203,00	882 042,15	1 030 160,85
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	776,55	776,55	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		776,55	776,55	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 912 979,55	882 818,70	1 030 160,85

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	192 000,00	281 600,00	89 600,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 050 000,00	350 625,00	-699 375,00
001	Excédent d'investissement reporté	508 636,92	508 636,92	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 750 636,92	1 140 861,92	-609 775,00
021	Virement de la section de fonctionnement	77 220,45	0,00	-77 220,45
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 122,18	85 112,21	-9,97
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		162 342,63	85 112,21	-77 230,42
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 912 979,55	1 225 974,13	-687 005,42

RESULTAT 2025			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat 2025	712 503,72 €	873 510,16 €	161 006,44 €
Report 2024		224 660,31 €	224 660,31 €
Résultat cumulé	712 503,72 €	1 098 170,47 €	385 666,75 €
INVESTISSEMENT			
Résultat 2025	882 818,70 €	717 337,21 €	-165 481,49 €
Report 2024		508 636,92 €	508 636,92 €
Résultat cumulé	882 818,70 €	1 225 974,13 €	343 155,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Camping,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4.4.4. Phare – Approbation du Compte Financier Unique

Le maire présente le CFU du Phare à l'assemblée délibérante, qui en débat avant adoption, conformément aux dispositions du CGCT,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
011	Charges à caractère général	326 593,40	310 697,89	15 895,51
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	184 255,00	167 837,89	16 417,11
61	SERVICES EXTERIEURS	63 988,40	72 672,40	-8 684,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	77 650,00	69 919,60	7 730,40
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	700,00	268,00	432,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	400 000,00	382 247,54	17 752,46
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000,00	57 547,33	-7 547,33
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 870,00	4 508,38	361,62
64	CHARGES DE PERSONNEL	345 130,00	320 191,83	24 938,17
65	Autres charges de gestion courante	242 690,00	239 400,79	3 289,21
67	Charges exceptionnelles	3 400,00	3 062,80	337,20
TOTAL DES DEPENSES REELLES		972 683,40	935 409,02	37 274,38
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 575,15	11 575,15	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 575,15	11 575,15	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		984 258,55	946 984,17	37 274,38

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
013	Atténuations de charges	0,00	3 521,26	3 521,26
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	900 000,00	915 197,79	15 197,79
75	Autres produits de gestion courante	0,00	949,64	949,64
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	84 258,55	84 258,55	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		984 258,55	1 003 927,24	19 668,69

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	131 147,01	19 590,38	111 556,63
45	Comptabilité distincte rattachée	20 000,00	7 780,00	12 220,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		152 147,01	27 370,38	124 776,63

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2025		
		Total budget 2025	Réalisé 2025	Solde
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	20 000,00	7 780,00	-12 220,00
001	Excédent d'investissement reporté	120 571,86	120 571,86	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 575,15	11 575,15	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		152 147,01	139 927,01	-12 220,00

RESULTAT 2025			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT			
Résultat 2025	946 984,17 €	919 668,69 €	-27 315,48 €
Report 2024		84 258,55 €	84 258,55 €
Résultat cumulé	946 984,17 €	1 003 927,24 €	56 943,07 €
INVESTISSEMENT			
Résultat 2025	27 370,38 €	19 355,15 €	-8 015,23 €
Report 2024		120 571,86 €	120 571,86 €
Résultat cumulé	27 370,38 €	139 927,01 €	112 556,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Phare,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'issue des votes, Monsieur Joseph HUOT réintègre le Conseil municipal et reprend la présidence de la séance.

4.5 Affectation des résultats et vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits

4.5.1. Commune – Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2025 (002)	1 104 478,70 €
Affectation de la section fonctionnement à la section d'investissement (1068)	600 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	504 478,70 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (001)	94 658,09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus

4.5.2. Commune – Commune – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Les articles L. 2312-1, L. 2312-3 et R. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), fixant les règles d'élaboration et de vote du budget des communes,

Considérant :

Que le budget primitif constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la commune pour l'exercice 2026 ;

Que le budget doit être équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux règles de la comptabilité publique,

L'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Le projet du budget 2026 de la Commune est exposé à l'assemblée.

Il se résume comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
011	Charges à caractère général	1 007 000,00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	435 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	367 100,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	136 900,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	68 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 137 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	109 500,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	28 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	1 999 500,00
014	Atténuations de produits	132 000,00
65	Autres charges de gestion courante	563 493,07
66	Charges financières	119 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 962 493,07
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	471 749,14
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		471 749,14
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 434 242,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		Propositions
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	389 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	2 780 000,00
74	Dotations et participations	483 750,00
75	Autres produits de gestion courante	73 471,53
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00
013	Atténuations de charges	169 600,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	504 478,70
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 400 300,23
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 941,98
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		33 941,98
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 434 242,21

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026		
		Restes à réaliser 2025	Propositions 2026	Total propositions 2026
701	AMENAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	69 719,18	24 130,82	93 850,00
702	BATIMENTS ADM, & CULTUELS	694 005,34	1 364 032,40	2 058 037,74
703	AIRE DE CAMPING CARS		9 000,00	9 000,00
704	VOIRIE	17 505,36	16 144,64	33 650,00
705	RESEAUX ELECTRIQUES			0,00
706	EQUIPT SCOLAIRES & CULTURELS			0,00
707	PLU		37 600,00	37 600,00
708	EQUIPTs SPORTIFS & PERISCOLAIRES	205 917,16	13 872,84	219 790,00
711	PCS, SECURITE CIVILE ET ENVIRONNENTALE		32 000,00	32 000,00
712	NOUVEAU CIMETIERE		12 000,00	12 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES PAR OPERATION		987 147,04	1 508 780,70	2 495 927,74
10	Dotations, fonds divers et reserves		2 000,00	2 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés		190 276,03	190 276,03
204	Subventions d'équipement versées		10 978,29	10 978,29
26	Participation et créances ratt. À des particip.			
TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS OPERATION		0,00	203 254,32	203 254,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		33 941,98	33 941,98
041	Opérations patrimoniales		212 220,00	212 220,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			246 161,98	246 161,98
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		987 147,04	1 958 197,00	2 945 344,04

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026		
		Restes à réaliser 2025	Propositions 2026	Total propositions 2026
001	Excédent d'investissement reporté		94 658,09	94 658,09
10	Dotations, fonds divers et reserves		660 000,00	660 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	555 766,00	48 950,81	604 716,81
16	Emprunts et dettes assimilés	400 000,00	502 000,00	902 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		955 766,00	1 305 608,90	2 261 374,90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		471 749,14	471 749,14
041	Opérations patrimoniales		212 220,00	212 220,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		-	683 969,14	683 969,14
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		955 766,00	1 989 578,04	2 945 344,04

Fongibilité des crédits :

Le taux de fongibilité doit être voté avec le vote du Budget Primitif 2026 de la Commune.

Pour rappel, la fongibilité des crédits permet plus de souplesse budgétaire avec la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre de même section à l'exception des dépenses du personnel et des mouvements d'ordre.

Celle-ci ne pourra dépasser le taux de 7.5 % en fonctionnement et en investissement et les taux seront votés lors du vote du Budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget de la Commune comme présenté ci-dessus,
- **Autorise** le Maire ou son représentant délégué à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section.

4.5.3. Port – Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

PORT - AFFECTATION DES RESULTATS	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2025 (002)	515 497,56 €
Affectation de la section fonctionnement à la section d'investissement (1068)	300 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	215 497,56 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (001)	184 028,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus

4.5.4. Port – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Les articles L. 2312-1, L. 2312-3 et R. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), fixant les règles d'élaboration et de vote du budget des communes,

Considérant :

Que le budget primitif constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la commune pour l'exercice 2026 ;

Que le budget doit être équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux règles de la comptabilité publique,

L'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Le projet du budget 2026 du Port est exposé à l'assemblée.
Il se résume comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
011	Charges à caractère général	710 852,96
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	115 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	428 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40 852,96
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	127 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	425 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	45 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 500,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	376 500,00
65	Autres charges de gestion courante	33 750,00
66	Charges financières	88 499,20
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	97 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 357 102,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	291 239,25
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		291 239,25
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 648 341,41

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
013	Atténuations de charges	7 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 411 000,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	215 497,56
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 642 997,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 343,85
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 343,85
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 648 341,41

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026		
		Restes à réaliser 2025	Propositions 2026	Total propositions 2026
16	Emprunts et dettes assimilés		290 000,00	290 000,00
20	Immobilisations incorporelles	37 268,35	69 231,65	106 500,00
21	Immobilisations corporelles	29 118,25	854 305,72	883 423,97
TOTAL DES DEPENSES REELLES		66 386,60	1 213 537,37	1 279 923,97
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	5 343,85	5 343,85
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		-	5 343,85	5 343,85
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		66 386,60	1 218 881,22	1 285 267,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés	510 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	184 028,57
TOTAL RECETTES REELLES HORS OPERATIONS		994 028,57
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	291 239,25
TOTAL RECETTES D'ORDRE		291 239,25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 285 267,82

A compter du 1^e janvier 2026, la fongibilité asymétrique et donc les virements de crédits sont désormais applicables aux nomenclatures M4 (donc applicables au budget du Port)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget du Port comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section.

4.5.5. Camping – Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

CAMPING - AFFECTATION DES RESULTATS	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement 2025 (002)	385 666,75 €
Affectation de la section fonctionnement à la section d'investissement (1068)	270 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	115 666,75 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (001)	343 155,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus

4.5.6. Camping – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Les articles L. 2312-1, L. 2312-3 et R. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), fixant les règles d'élaboration et de vote du budget des communes,

Considérant :

Que le budget primitif constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la commune pour l'exercice 2026 ;

Que le budget doit être équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux règles de la comptabilité publique,

L'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Le projet du budget 2026 du Camping est exposé à l'assemblée.

Il se résume comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
011	Charges à caractère général	437 745,81
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	147 545,81
61	SERVICES EXTERIEURS	186 600,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	65 500,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	38 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	303 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 750,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	261 250,00
65	Autres charges de gestion courante	4 600,00
66	Charges financières	47 963,41
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	1 500,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	49 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		846 809,22
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 334,08
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		78 334,08
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		925 143,30

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		Propositions
013	Atténuations de charges	2 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	768 000,00
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITÉ	12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	115 666,75
TOTAL DES RECETTES REELLES		923 166,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 976,55
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 976,55
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		925 143,30

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026		
		Restes à réaliser 2025	Propositions 2026	Total propositions 2026
16	Emprunts et dettes assimilés		52 000,00	52 000,00
20	Immobilisations incorporelles	29 342,00	4 658,00	34 000,00
21	Immobilisations corporelles	623 779,35	397 123,61	1 020 902,96
22	Immobilisations reçues en affectation		-	0,00
23	Immobilisations en cours		-	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		653 121,35	453 781,61	1 106 902,96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	1 976,55	1 976,55
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		-	1 976,55	1 976,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		653 121,35	455 758,16	1 108 879,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026		
		Restes à réaliser 2025	Propositions 2026	Total propositions 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	270 000,00	270 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	110 400,00	6 990,00	117 390,00
16	Emprunts et dettes assimilés	300 000,00	0,00	300 000,00
001	Excédent d'investissement reporté		343 155,43	343 155,43
TOTAL DES RECETTES REELLES		410 400,00	620 145,43	1 030 545,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	78 334,08	78 334,08
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	78 334,08	78 334,08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		410 400,00	698 479,51	1 108 879,51

A compter du 1^e janvier 2026, la fongibilité asymétrique et donc les virements de crédits sont désormais applicables aux nomenclatures M4 (donc applicables au budget du Camping)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget du Camping comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section.

4.5.7. Phare – Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

PHARE - AFFECTATION DES RESULTATS	
SECTION FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	56 943,07 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (001)	112 556,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après la sortie du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessus

4.5.8. Phare – Vote du budget 2026 et taux de fongibilité des crédits

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Les articles L. 2312-1, L. 2312-3 et R. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), fixant les règles d'élaboration et de vote du budget des communes,

Considérant :

Que le budget primitif constitue l'acte fondamental de prévision et d'autorisation des recettes et dépenses de la commune pour l'exercice 2026 ;

Que le budget doit être équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement, conformément aux règles de la comptabilité publique,

L'avis favorable de la commission des Finances du 10 février 2026,

Le projet du budget 2026 du Phare est exposé à l'assemblée.

Il se résume comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
011	Charges à caractère général	327 300,00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	172 400,00
61	SERVICES EXTERIEURS	73 800,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 600,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	420 920,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 920,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	366 000,00
65	Autres charges de gestion courante	203 208,79
67	Charges exceptionnelles	400,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		951 828,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 114,28
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 114,28
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		962 943,07

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
013	Atténuations de charges	6 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	56 943,07
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		962 943,07

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026		
		Restes à réaliser 2025	Propositions 2026	Total propositions 2026
Code	Libellé			<i>Total budget 2026</i>
20	Immobilisations incorporelles		24 000,00	24 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 546,73	96 124,18	99 670,91
45	Comptabilité distincte rattachée		25 000,00	25 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 546,73	145 124,18	148 670,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Budget primitif 2026
		<i>Propositions</i>
21	Immobilisations corporelles	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	25 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	112 556,63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 114,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		148 670,91

A compter du 1^e janvier 2026, la fongibilité asymétrique et donc les virements de crédits sont désormais applicables aux nomenclatures M4 (donc applicables au budget du Phare)

Monsieur Jérôme BOUILLY demande des précisions concernant le compte 45 « Comptabilité distincte rattachée ».

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un compte destiné à enregistrer les recettes d'investissement correspondant à des dépenses initialement avancées par le Phare. En effet, dans le cadre de la Délégation de Service Public, les dépenses d'investissement relèvent de la compétence du Département. Il cite à titre d'exemple le remplacement de projecteurs ou la réfection des bassins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget du Phare comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant délégué à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50% des dépenses réelles de chaque section.

4.6 Commune – Nouveaux tarifs et nouveaux articles pour la boutique de « Chassiron, vent et lumières »

Dans le cadre de la régie « Animations culturelles », mise en place en 2025 pour la gestion des ventes de produits dérivés, de restauration légère et de billets d'accès aux spectacles, une boutique événementielle sera reconduite lors de la 4^e édition de « Chassiron, Vent et Lumières », organisée au pied du Phare de Chassiron. Cette initiative vise à générer des recettes supplémentaires tout en valorisant l'image de la manifestation.

1. Renouvellement et ajustement de l'offre existante

Les produits déjà en vente en 2025 seront renouvelés cette année :

- t-shirts adultes et enfants, affiches, cartes postales, magnets et stylos

Une révision partielle des tarifs est proposée pour certains (*cf tableau tarifs de la boutique* »)

2. Élargissement de l'offre 2026

Afin d'enrichir la boutique et de répondre à une demande diversifiée, il est suggéré d'introduire de nouveaux articles :

- articles dédiés aux enfants (casquettes, puzzles, frisbees),
- idées cadeaux (casquettes adultes),
- un pack événement (comprenant un t-shirt, une casquette, une affiche et un stylo), proposé à un tarif préférentiel pour stimuler les ventes.

Ces ajouts, ainsi que leurs prix de vente et leur taux de gratuité, sont détaillés dans le tableau « *Nouveautés 2026* ».

3. Politique de gratuité

Une partie du stock sera réservée à des distributions gratuites, destinées à :

- promouvoir l'événement (goodies),
- remercier les bénévoles pour leur engagement,
- équiper les membres de l'organisation (notamment en t-shirts).

Les volumes d'achats étant limités (entre 25 et 300 exemplaires selon les articles), il est proposé de fixer un pourcentage de gratuité compris entre 10 % et 40 %, en fonction de la nature des produits et des besoins en dotations.

4. Justification des ajustements tarifaires pour 2026

Les tarifs ont été revus à la baisse grâce à la négociation de conditions avantageuses avec un nouveau fournisseur (Objetrama), permettant de maintenir une marge bénéficiaire équivalente (coefficient 2) tout en rendant les prix plus accessibles.

T-shirts (adultes et enfants) : En 2025, les coûts d'achat élevés (9,90 € HT pour les adultes, 9,50 € HT pour les enfants) avaient contraint à fixer des prix de vente à 20 € et 15 €. En 2026, les nouveaux tarifs d'achat (5,11 € HT et 4,42 € HT) autorisent une baisse significative (13 € et 8 €), favorisant ainsi un volume de ventes accru et, par conséquent, des recettes globales supérieures.

Magnets : Le prix de vente avait été porté à 4 € en 2025 (contre un coût d'achat de 1,50 €), en raison d'une demande forte ayant épuisé le stock. Avec un nouveau fournisseur (prix d'achat : 1,05 €), il est proposé de rétablir le tarif initial de 3 €, pour une cohérence avec l'ensemble de la gamme.

5. Objectif

La boutique éphémère s'inscrit dans une logique d'expérience souvenir. Une politique tarifaire accessible est déterminante pour encourager les achats spontanés, maximiser les ventes durant l'événement et garantir la satisfaction des visiteurs.

Tableau des tarifs « Chassiron, Vent et Lumières »

A. Tarifs des navettes (inchangés depuis décembre 2025)

BILLET NAVETTES <i>« Chassiron, vent et lumières »</i>	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Billet aller/retour – tarif unique	2,00 €	Gratuit
Billet enfant – 3 ans	Gratuit	Gratuit
Billet retour	Gratuit	Gratuit

B. Tarifs de la boutique événement

Produits dérivés « Chassiron, Vent et Lumières »	TARIFS 2025	Tarifs 2026	% de gratuité
Stylo	1,00 €	1,00 €	25 %
Carte postale	1,00 €	1,00 €	10 %
Affiche A3	5,00 €	2,00 €	20 %
Magnet	4,00 €	3,00 €	10 %
T-shirt enfant	15,00 €	8,00 €	10 %
T-shirt adulte	20,00 €	13,00 €	25 %
Nouveautés 2026			
Casquette enfant		5,00 €	10 %
Casquette adulte		8,00 €	40 %
Puzzle		7,00 €	10 %
Frisbee		5,00 €	10 %
Pack événement (t-shirt + casquette + stylo + affiche)		20,00 €	

Monsieur Nicolas CECCALDI estime qu'un taux de gratuité pouvant atteindre 40 % est élevé.

Madame Raphaëlle DI QUIRICO précise qu'il a été décidé de remettre un pack de « goodies » aux bénévoles, comprenant notamment un tee-shirt — dont il reste des stocks de l'année précédente — ainsi qu'une casquette. Compte tenu des conditions météorologiques attendues, cet équipement permettra de protéger les bénévoles du soleil, de les habiller et de les identifier plus facilement.

Monsieur le Maire souligne qu'il est habituel, comme pour d'autres manifestations (par exemple l'ultra-trail), d'offrir quelques éléments aux bénévoles en signe de reconnaissance.

Monsieur Nicolas CECCALDI précise qu'il ne s'oppose pas au principe d'un déficit éventuel, mais souhaite simplement que celui-ci soit clairement affiché.

Monsieur Jérôme BOUILLY indique que le taux de 40 % correspond à un plafond maximal, qui ne sera vraisemblablement pas atteint. Il ajoute qu'il serait souhaitable d'effectuer un bilan après chaque événement afin d'en évaluer les résultats.

Madame Raphaëlle DI QUIRICO confirme que ce suivi est déjà réalisé et que certains ajustements en découlent, citant notamment l'exemple des magnets, particulièrement appréciés du public. Elle précise enfin qu'à terme, les stocks restants devraient être proposés à la vente dans la boutique du Phare, ce qui paraît légitime et logique par les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :
(1 abstention : Nicolas CECCALDI)

- **VALIDE** l'introduction de nouveaux articles listés dans le tableau ci-dessus
- **VALIDE** les changements de tarifs tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- **ACTE** la politique de gratuité présentée dans le tableau ci-dessus

4.7 Commune – Vote des tarifs des logements saisonniers

Il convient de définir les tarifs de location des logements saisonniers :

Type de séjour	Tarif
1 nuit	45 €
2 à 6 nuits	30 € / nuit
7 à 16 nuits	20 € / nuit
17 nuits à 1 mois *	400 € / mois
Supplément énergie (01/11 au 31/03)	+1 € / jour
Forfait ménage exceptionnel (si facturé après la restitution du logement)	30€ / heure

*Le tarif mensuel comprend un loyer de 350 € et des charges de 50 €. Ces charges incluent notamment l'eau, l'électricité (hors supplément énergie applicable du 1er novembre au 31 mars), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tarifs de location des logements saisonniers tels que définis ci-dessus,
- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter du 6 mars 2026

4. PERSONNEL

5.1 COMMUNE – PORT – CAMPING – PHARE - Mise à jour des tableaux des effectifs

Le tableau des effectifs des emplois permanents nécessite une mise à jour afin de supprimer des emplois qui ne sont plus occupés :

Commune de Saint-Denis d'Oléron

1 poste de Rédacteur principal de 2ème classe à temps non complet 18,5/35ème

Poste vacant depuis le 1er septembre 2025 suite à l'avancement de de grade de l'agent affecté sur ce poste

1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps complet

1 poste d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps complet

Supports de poste à supprimer suite à procédure de recrutement sur le premier grade d'Adjoint du patrimoine.

2 postes d'Adjoint technique à temps complet

Postes vacants depuis le 1er septembre 2025, suite aux avancements de grade des agents affectés sur ces postes

Phare

1 poste d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Poste vacant depuis le 1er janvier 2026, suite au départ en retraite de l'agent affecté sur ce poste au 31 décembre 2025.

1 poste d'Adjoint technique à temps complet

Poste vacant depuis le 1er septembre 2025 suite à l'avancement de de grade de l'agent affecté sur ce poste.

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, la collectivité a saisi le Comité Social Territorial, qui a émis un avis favorable pour ces suppressions d'emploi, lors de sa séance du 3 février 2026.

La mise à jour du tableau des emplois permanents qui en résulte serait la suivante :

Commune - Tableau des effectifs au 05/03/2026

Filières	Grades	Temps		Ouverts	Pourvus	Vacants
		Complet	non complet			
Administrative	Adjoint administratif	x		5	4	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	x		1	0	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		10/35 ^{ème}	1	1	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	x		2	2	
	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux	x		1	0	1
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		18,5/35 ^{ème}	1	1	
	Attaché	x		2	2	
Technique	Adjoint technique	x		8	8	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	x		3	3	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		8	8	
	Agent de maîtrise	x		2	2	
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	x		1	1	
Culturale	Adjoint du patrimoine	x		2	2	
	Assistant de conservation principal 2 ^{ème} classe	x		1	1	
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	x		1	1	
Sécurité	Garde champêtre principal Chef	x		1	1	
	Brigadier-Chef principal	x		1	1	
	Gardien-brigadier	x		1	1	
TOTAL				42	39	3

Port - Tableau des effectifs au 05/03/2026

Filières	Grades	Temps		Ouverts	Pourvus	Vacants
		Complet	non complet			
Administrative	Attaché	x		1	1	
	Adjoint administratif	x		2	2	
Technique	Agent de maîtrise	x		1	1	
	Adjoint technique	x		2	2	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	x		1	0	1
TOTAL				7	6	1

Camping - Tableau des effectifs au 05/03/2026

Filières	Grades	Temps		Ouverts	Pourvus	Vacants
		Complet	non complet			
Administratif	Rédacteur	x		1	1	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	x		1	1	
TOTAL				2	2	

Phare - Tableau des effectifs au 05/03/2026

Filières	Grades	Temps		Ouverts	Pourvus	Vacants
		Complet	non complet			
Administratif	Adjoint administratif	x		2	1	1
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	x		1	1	
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	x		1	1	
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	x		1	1	
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine	x		1	1	
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	x		1	0	1
TOTAL				7	5	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :

- VALIDE la suppression des postes qui ne sont plus occupés tels qu'énoncés ci-dessus
- VALIDE la mise à jour des tableaux des emplois permanents

6 AFFAIRES GENERALES

6.1 Mise à disposition de la licence communale débit de boissons au profit de l'espace restauration « La Guinguette » et fixation de la redevance annuelle

Ce point avait été présenté lors du Conseil municipal du 19 février 2026.

Plusieurs points ont fait l'objet de remarques, notamment sur le souhait de sécuriser juridiquement cette mise à disposition en sollicitant pour avis la Direction Immobilière de l'Etat (DIE).

Après contact avec ce service, il nous a été indiqué que la détermination de la redevance due par le bénéficiaire de cette licence relève exclusivement du pouvoir décisionnaire de la collectivité.

D'autre part, la sécurisation de cette mise à disposition par un Appel à Manifestation d'Intérêt n'est pas nécessaire ni recommandé par notre avocat Conseil. En effet, il ne s'agit pas d'une occupation du domaine public communal, mais de la mise à disposition d'un titre administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ANNULE** la délibération du 19 février 2026
- **AUTORISE** la mise à disposition de la licence communale de 4ème catégorie dont elle est propriétaire à la société La Guinguette de Saint Denis, pour une durée de 3 ans
- **LIMITE** l'usage de cette licence de 4ème catégorie à une licence de 3ème catégorie.
- **INSTITUE** une redevance annuelle fixée à 1 050 € TTC, due pour chaque année civile d'exploitation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent

6.2 Logement saisonniers – Adoption des critères d'attributions, du règlement intérieur et des conditions générales de vente

Lors du Conseil municipal du 19 février, ce point initialement prévu a été reporté car plusieurs points demandaient des ajustements.

Un travail complémentaire a depuis été mené conjointement par Monsieur Nicolas CECCALDI, Directeur Général des Services, et le responsable de service concerné.

Monsieur Nicolas CECCALDI précise que les éléments présentés résultent d'un travail collaboratif, mais rappelle que la collectivité n'est pas spécialisée dans le domaine immobilier ; il estime donc souhaitable de solliciter une validation de l'avocat-conseil afin de sécuriser l'ensemble de la démarche.

Madame Marion RAMOS s'interroge sur la pertinence des durées de séjour très courtes.

Monsieur le Maire répond qu'il convient effectivement de les prévoir, mais que la priorité doit être donnée aux séjours longs. Il précise qu'à ce jour, treize demandes d'employeurs sont déjà en attente. Les séjours courts devront rester exceptionnels, réservés à la basse saison ou à des événements particuliers.

Madame Raphaëlle DI QUIRICO demande qui est chargé de fournir l'attestation d'assurance.

Il est précisé qu'elle doit être transmise par l'employeur, lequel assure également le règlement des factures. Le contrat est souscrit entre l'employeur et la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** les documents annexés concernant la mise en service des logements saisonniers : règlement intérieur, critères d'attribution et conditions générales de vente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

7 INTERCOMMUNALITE

7.1 Avenant à la convention de partenariat du conseiller numérique de proximité (SOLURIS)

Ce point s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat relative au conseiller numérique de proximité, signée le 7 février 2023 entre la Communauté de Communes de l'île d'Oléron et le Syndicat Mixte Soluris. Elle vise à en adapter les modalités pour en assurer la pérennité et l'efficacité opérationnelle.

Le 19 février 2020, par délibération n°2020.044, le Conseil municipal a validé les modalités de mise à disposition du conseiller numérique de proximité ainsi que le plan de financement et le 26 janvier 2023 par délibération 2023.027, le Conseil municipal avait validé la signature de cette convention de partenariat (cf. convention de prestation 2023/2027 jointe en annexe).

Pour rappel, le dispositif actuel de conseiller numérique mutualisé répond à un besoin déterminant d'accompagnement des publics dans leurs démarches numériques. Cependant, deux défis majeurs nécessitent une adaptation de la convention initiale :

La stabilité du poste : La durée actuelle de la convention ne permet pas de garantir la continuité des missions à moyen terme. Un allongement s'impose pour sécuriser ce service essentiel aux usagers et aux territoires.

Les conditions d'exercice : L'absence de véhicule mis à disposition du conseiller numérique, alors que ses missions impliquent des déplacements fréquents, crée une contrainte logistique et financière. Une compensation adaptée doit être prévue pour maintenir l'efficacité du service.

Propositions d'évolution L'avenant soumis à délibération introduit deux ajustements majeurs :

Un rééquilibrage financier : Le coût annuel du poste, en hausse de 6 804 €, sera répercuté dans les contributions des parties prenantes. Cette évolution reflète les réalités économiques du dispositif et permet d'en assurer la viabilité.

Une prolongation de la convention : La durée est portée à 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2032, offrant ainsi une visibilité longue aux communes et à leurs administrés.

Répartition des coûts Le financement du conseiller numérique de proximité sera assuré selon les modalités suivantes :

50 % du coût annuel à la charge de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron ;

50 % restant réparti entre les communes membres, selon une clé de ventilation définie.

Communes	Nombre d'utilisateurs	% de répartition	Coût réparti (€)
Dolus d'Oléron	16	14%	4 310.20€
Le Grand Village Plage	7	6%	1 885.71€
La Brée les Bains	12	11%	3 232.65€
Le Château d'Oléron	20	18%	5 387.75€
Saint Denis d'Oléron	16	14 %	4 310.20€
Saint Georges d'Oléron	20	18%	5 387.75€
Saint Pierre d'Oléron	10	9%	2 693,87€
Saint Trojan les Bains	10	9%	2 693,87€
Total communes	111	100%	29 902€
		Cdc de l'île d'Oléron	29 902€
		TOTAL	59 804€

Cette adaptation conventionnelle permet de consolider un service public de proximité, tout en répartissant équitablement les efforts entre les collectivités. Son adoption renforcera la cohésion territoriale et l'accès aux droits numériques pour tous les habitants de l'île d'Oléron.

La redevance annuelle pour la collectivité passe de 3820 euros annuels à 4310,20 euros soit une augmentation de 12%.

Monsieur Nicolas CECCALDI fait remarquer qu'il est étonnant que la commune de Saint-Denis d'Oléron compte un nombre d'utilisateurs équivalent à celui de communes telles que Dolus-d'Oléron ou Le Château-d'Oléron.

Monsieur le Maire précise que certaines de ces communes disposent de services informatiques internes, alors que Saint-Denis d'Oléron ne compte pas d'informaticien au sein de ses effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés : (3 abstentions : Nicolas CECCALDI / Jérôme BOUJILLY / Marion RAMOS)

- **APPROUVE** l'avenant N°1 à la convention de partenariat

8 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

8.1 Information relative à l'usage des véhicules de services par les agents communaux

La collectivité dispose d'un parc automobile limité, destiné prioritairement aux déplacements professionnels des agents dans le cadre strict de leurs missions : participation à des formations, réunions extérieures, achats de matériel pour les services (animation, médiathèque, événements), ou encore dépôts d'espèces effectués par les régisseurs.

Certains agents utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service. Conformément aux délibérations adoptées en 2022 et actualisées en 2024, une indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions itinérantes est versée aux agents concernés. Il convient de préciser que certains agents de direction effectuant des déplacements professionnels avec leur véhicule personnel ne bénéficient pas de cette indemnité.

Très récemment et de manière exceptionnelle et temporaire, certains véhicules de service ont été autorisés pour des trajets domicile-travail dans un cadre organisationnel spécifique, motivé par des nécessités de service. Ces autorisations n'ont jamais constitué un avantage individuel mais une modalité d'organisation ponctuelle visant à assurer la continuité du service public. Les déplacements ont été effectués en toute transparence, avec réservation préalable via l'agenda commun, garantissant traçabilité et contrôle de l'utilisation du parc.

Aucun usage privatif permanent ni mise à disposition individuelle n'a été instauré.

Plusieurs évolutions récentes du contexte appellent néanmoins une réflexion globale sur l'organisation du parc automobile communal. La fin du dépôt d'espèces à compter du 26 février 2026 à La Poste impose désormais aux régisseurs de se déplacer à Saint-Pierre-d'Oléron, générant des trajets supplémentaires, particulièrement en période estivale, plusieurs fois par semaine, avec un impact sur le temps de travail et la disponibilité des véhicules.

Par ailleurs, les difficultés de recrutement sur le territoire, notamment au nord de l'île, ainsi que l'éloignement géographique de certains agents, interrogent plus largement les modalités de mobilité professionnelle et d'attractivité de la collectivité.

Il apparaît donc nécessaire d'engager, à moyen terme, une réflexion structurée sur l'optimisation du parc automobile et sur les dispositifs de mobilité, afin d'adapter l'organisation aux besoins réels du service public, dans un cadre juridiquement sécurisé et équitable.

8.2 Point Elections

Les panneaux d'affichage sont à disposition des 3 listes à compter du lundi 2 mars 2026, date officielle du lancement de la campagne électorale. Ils sont situés aux abords de la place du marché, en face du magasin « Utile ».

1^{er} tour du scrutin : dimanche 15 mars 2026

2^{ème} tour du scrutin : dimanche 22 mars 2026

Le lieu du bureau de vote reste inchangé, à savoir le gymnase de l'école.

Horaires d'ouverture du bureau de vote : 08h00 à 18h00.

8.3 Prochain Conseil municipal

Si 1 seul tour de scrutin : 20 mars 2026 – horaire à définir

Si 2 tours de scrutin : 27 mars 2026 – horaire à définir

L'ordre du jour étant terminé, la séance du Conseil est levée à 21h30

Jean-Marie DHENNE

Secrétaire de séance



Patrick MULLER

Président de séance

